

Supplemental Police Administration Survey, 2014

Enquête supplémentaire sur l'administration policière, 2014

Confidential when completed.

Confidentiel une fois rempli.

Information for Respondents

Information aux répondants

Authority

This survey is conducted under the authority of the *Statistics Act*, Revised Statutes of Canada, 1985, Chapter S-19. Completion of this questionnaire is a legal requirement under the *Statistics Act*.

Autorité

La présente enquête est menée sous l'autorité de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. L'obligation de remplir ce questionnaire est une exigence de la *Loi sur la statistique*.

Objective

This survey was designed to produce national statistics on public policing personnel and operating expenditures for Canada. The information collected is widely used by federal and provincial policy makers as well as municipal police service and municipal government personnel. The data are also widely disseminated by the media for the purposes of general public information. The information may also be used by Statistics Canada for other statistical and research purposes.

Objectif de l'enquête

La présente enquête a été conçue pour produire des statistiques nationales sur les effectifs policiers publics et les dépenses de fonctionnement au Canada. Les résultats agrégés sont utilisés par les gestionnaires de politiques fédérales et provinciales ainsi que par les effectifs de gouvernement municipaux et les corps policiers municipaux. Les données sont largement diffusées par les médias dans le but d'informer le grand public. L'information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentiality

Statistics Canada is prohibited by law from releasing any information it collects which could identify any person, business, or organization, unless consent has been given by the respondent or as permitted by the *Statistics Act*.

Information from this survey will be used for statistical purposes only.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques.

Record linkages

To enhance the data from this survey, Statistics Canada may combine it with information from other surveys or from administrative sources.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

A. Number of Police Officer Hirings/Departures within the year by Overall Years of Service as a Police Officer
Nombre d'embauches et de départs de policiers au cours de l'année, selon l'ensemble des années de service à titre de policier

Calendar Year 2013
Année civile 2013

Fiscal Year 2013/2014
Exercice 2013-2014

Overall Years of Service as a Police Officer Ensemble des années de service à titre de policier	Hirings Embauches		Departures Départs		Police Officers Eligible to Retire as of Calendar or Fiscal Year-End Policiers admissibles à la retraite à la fin de l'année civile ou financière
	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées	Retirements Retraites	Hired by other service' Embauchés par un autre service'	
1. Less than 5 years Moins de 5 ans					
2. 5 to less than 10 years 5 ans à moins de 10 ans					
3. 10 to less than 15 years 10 ans à moins de 15 ans					
4. 15 to less than 20 years 15 ans à moins de 20 ans					
5. 20 to less than 25 years 20 ans à moins de 25 ans					
6. 25 to less than 30 years 25 ans à moins de 30 ans					
7. 30 to less than 35 years 30 ans à moins de 35 ans					
8. 35 years and over 35 ans et plus					
9. Information for years of service not available L'information sur les années de service n'est pas disponible					
10. TOTAL (sum lines 1 to 9) TOTAL (somme des lignes 1 à 9)					

¹ If the number of officers who were hired by another police service upon departure is not available, please report all officers who left your police service for any reason other than retirement under the category Other. In the Comments section on the last page of the Main Survey Form, please indicate that you are unable to report officers hired by another police service.
¹ Si le nombre de policiers qui ont été embauchés par un autre service de police à la suite de leur départ n'est pas disponible, veuillez déclarer tous les policiers qui ont quitté votre service de police pour une raison autre que la retraite dans la catégorie « Autres ». Veuillez indiquer qu'il vous est impossible de déclarer le nombre de policiers embauchés par un autre service de police dans la section Commentaire, à la dernière page du formulaire principal de l'enquête.

**B1. Number of Police Officers as of May 15th
by Overall Years of Service as a Police Officer**
**Nombre de policiers en date du 15 mai selon
l'ensemble des années de service à titre de policier**

Overall Years of Service as a Police Officer Ensemble des années de service à titre de policier	Total Police Officers Total des policiers
11. Less than 5 years Moins de 5 ans	
12. 5 to less than 10 years 5 ans à moins de 10 ans	
13. 10 to less than 15 years 10 ans à moins de 15 ans	
14. 15 to less than 20 years 15 ans à moins de 20 ans	
15. 20 to less than 25 years 20 ans à moins de 25 ans	
16. 25 to less than 30 years 25 ans à moins de 30 ans	
17. 30 to less than 35 years 30 ans à moins de 35 ans	
18. 35 years and over 35 ans et plus	
19. Information not available Information non disponible	
20. TOTAL (sum lines 11 to 19) TOTAL (somme des lignes 11 à 19)	*

B2. Number of Police Officers as of May 15th by Age Group
Nombre de policiers en date du 15 mai selon le groupe d'âge

Age Group Groupe d'âge	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
21. Less than 20 years Moins de 20 ans		
22. 20 to less than 25 years 20 ans à moins de 25 ans		
23. 25 to less than 30 years 25 ans à moins de 30 ans		
24. 30 to less than 35 years 30 ans à moins de 35 ans		
25. 35 to less than 40 years 35 ans à moins de 40 ans		
26. 40 to less than 45 years 40 ans à moins de 45 ans		
27. 45 to less than 50 years 45 ans à moins de 50 ans		
28. 50 to less than 55 years 50 ans à moins de 55 ans		
29. 55 to less than 60 years 55 ans à moins de 60 ans		
30. 60 years and over 60 ans et plus		
31. Information not available Information non disponible		
32. TOTAL (sum lines 21 to 31) TOTAL (somme des lignes 21 à 31)	*	*

* Note: The total number of police officers, which equals the total of both experienced police officers and recruit graduates, must be the same as the number you reported for Police Officer Total (line 4 of the Blue Form).

* Note: Le nombre total de policiers, qui correspond au total des policiers expérimentés et des recrues diplômées, doit correspondre au nombre total de policiers que vous avez déclaré (ligne 4 du formulaire bleu).

C. Number of Police Officers as of May 15th by Highest Level of Education Completed at Time of Hiring
Nombre de policiers en date du 15 mai selon le plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'embauche

Highest Level of Education Completed at Time of Hiring Plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'embauche	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
33. High school diploma Diplôme d'études secondaires		
34. College, CEGEP or other certificate or diploma Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou autre		
35. University Undergraduate degree Diplôme universitaire de premier cycle		
36. University Graduate degree (i.e. master's degree, Ph. D) Diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle (maîtrise ou doctorat)		
37. Other Autre		
38. Information not available Information non disponible		
39. TOTAL (sum lines 33 to 38) TOTAL (somme des lignes 33 à 38)		*

D. Number of Police Officers as of May 15th by Visible Minority and Aboriginal Populations
Nombre de policiers en date du 15 mai selon l'appartenance à une minorité visible ou à une population autochtone

Visible Minority Status Appartenance à une minorité visible	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
40. Aboriginal Peoples (First Nations (North American Indian), Métis et Inuit) Peuples autochtones (Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et Inuits)		
41. Visible Minority (persons other than Aboriginal persons who are non-Caucasian in race or non-white in colour) Minorité visible (les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche).		
42. Not a Visible Minority or Aboriginal Person (Caucasian in race or white in colour, regardless of place of birth) N'appartient pas à une minorité visible ni à une population autochtone (Les personnes qui sont de race blanche ou qui ont la peau blanche sans égard au lieu de naissance).		
43. Information not available Information non disponible		
44. TOTAL (sum lines 40 to 43) TOTAL (somme des lignes 40 à 43)		

E. Number of Police Officers as of May 15th by Official Languages Spoken
Nombre de policiers en date du 15 mai selon les langues officielles parlées

Official languages spoken Langues officielles parlées	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
45. English only Anglais seulement		
46. French only Français seulement		
47. Both English and French Anglais et français		
48. Information not available Information non disponible		
49. TOTAL (sum lines 45 to 48) TOTAL (somme des lignes 45 à 48)	*	*

* Note: The total number of police officers, which equals the total of both experienced police officers and recruit graduates, must be the same as the number you reported for Police Officer Total (line 4 of the Blue Form).

* Note: Le nombre total de policiers, qui correspond au total des policiers expérimentés et des recrues diplômées, doit correspondre au nombre total de policiers que vous avez déclaré (ligne 4 du formulaire bleu).

**F. Number of Police Officers as of May 15th speaking Non-Official Languages
Nombre de policiers en date du 15 mai parlant les langues non officielles**

Non-official languages spoken Langues non officielles parlées	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
50. Speak non-official languages Parlent des langues non officielles		
51. Do not speak non-official languages Ne parlent pas de langues non officielles		
52. <i>Information not available</i> <i>Information non disponible</i>		
53. TOTAL (sum lines 50 to 52) TOTAL (somme des lignes 50 à 52)	*	*

* Note: The total number of police officers, which equals the total of both experienced police officers and recruit graduates, must be the same as the number you reported for Police Officer Total (line 4 of the Blue Form).

* Note: Le nombre total de policiers, qui correspond au total des policiers expérimentés et des recrues diplômées, doit correspondre au nombre total de policiers que vous avez déclaré (ligne 4 du formulaire bleu).

**G. Number of Police Officers as of May 15th by Non-Official Languages Spoken
Nombre de policiers en date du 15 mai selon les langues non officielles parlées**

Note: You can select multiple languages per officer in this table.
Note : Vous pouvez sélectionner plusieurs langues par policier dans ce tableau.

Non-official languages spoken Langues non officielles parlées	Experienced Police Officers Policiers expérimentés	Recruit Graduates Recrues diplômées
54. Chinese languages Langues chinoises		
55. Italian Italien		
56. German Allemand		
57. Punjabi Pendjabi		
58. Spanish Espagnol		
59. Arabic Arabe		
60. Tagalog Tagalog		
61. Portuguese Portugais		
62. Other Autre		
63. <i>Information not available</i> <i>Information non disponible</i>		

INFORMATION COPY
 DO NOT USE TO REPORT
 COPIE POUR INFORMATION
 NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**Comments and/or Explanations
Commentaires et/ou explications**

Instructions

For all tables please include:

- Permanent full-time (works 37.5 hours per week or more) and part-time (works less than 37.5 hours per week) employees (police officer and recruits) on the personnel roster over the past calendar year.
- Police officers who are paid from external agencies through full or partial cost-recovery agreements, (e.g. airport policing contracts).
- Police officer personnel actively replacing, (or 'back-filling' the positions held by), police officers on long-term leave from the police service, and who are paid by the police service's annual budget.

For all tables please exclude:

- Contract or casual workers who are not employed on a permanent basis.
- Police officers on long-term leave (educational, disability, 'secondment-out') who are not being paid by the police service's annual budget.

*Convert permanent part-time employees to a full-time equivalent. For example, four permanent part-time workers who each work ten hours a week would be considered one full-time employee.

TABLE A – NUMBER OF POLICE OFFICER HIRINGS/ DEPARTURES WITHIN THE YEAR BY OVERALL YEARS OF SERVICE AS A POLICE OFFICER

Overall Years of Service as a Police Officer:

Please report the number of years of service as a police officer. Depending on your source for this information, 'overall years of service' may exclude prior years of policing experience. For example, many Human Resource Records Management Systems rely on the concept of pensionable years of service when reporting actual years of service. In some cases, systems may not carry over years of service an officer acquired during previous employment with a different police service. Additionally, not all systems distinguish between prior years of service as a civilian employee and prior years of service as a police officer. In both these cases, please report the number of years of service that is available in your system.

Note: Reasons other than the ones mentioned above may exist for why 'overall years of service' may exclude prior years of experience for police officers. However, in all cases, please report your data as accurately as possible within the limits of these constraints and exclusions and indicate the nature of and reason for these constraints in the comments.

If information on the years of service accumulated by officers who were hired by or departed your police service during the past calendar or fiscal year is unavailable, please provide the number of officers who were hired or who departed in both Line 9 (Information not available) and Line 10 (Total).

Directives

Pour tous les tableaux, veuillez inclure :

- Les employés permanents à temps plein (horaire de 37,5 heures ou plus par semaine) et à temps partiel (horaire de moins de 37,5 heures par semaine) (policiers expérimentés et recrues diplômées) qui faisaient partie de la liste du personnel de l'année civile ou financière précédente.
- Les policiers qui sont rémunérés par des agences externes en vertu d'une entente de recouvrement entier ou partiel des coûts (p. ex., contrats de service de police dans les aéroports).
- Le personnel policier qui remplace activement (ou qui remplace temporairement) des policiers d'un service de police en congé pour une longue période, et qui est payé à même le budget annuel de ce service de police.

Pour tous les tableaux, veuillez exclure :

- Les travailleurs contractuels ou occasionnels qui ne sont pas des employés permanents.
- Les policiers en congé pour une longue période (études, incapacité, détachement) qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

*Convertir les employés à temps partiel en employés équivalents temps plein. Par exemple, quatre employés permanents à temps partiel travaillant chacun 10 heures par semaine équivalent à un employé à temps plein.

TABLEAU A – NOMBRE D'EMBAUCHES ET DE DÉPARTS DE POLICIERS AU COURS DE L'ANNÉE SELON L'ENSEMBLE DES ANNÉES DE SERVICE À TITRE DE POLICIER

Ensemble des années de service à titre de policier:

veuillez déclarer le nombre d'années de service à titre de policier. Selon votre source d'information, « l'ensemble des années de service » peut exclure les années de service antérieures des policiers. Par exemple, bon nombre de systèmes de gestion de dossiers des ressources humaines sont fondés sur le concept des années de service donnant droit à la pension pour la déclaration du nombre réel d'années de service. Il peut arriver que certains systèmes ne tiennent pas compte des années de service qu'un policier a cumulées au sein d'un autre service de police. De plus, les systèmes ne font pas tous la distinction entre les années de service antérieures à titre d'employé civil et les années de service antérieures à titre de policier. Dans les deux cas, veuillez indiquer le nombre d'années de service qui est disponible dans votre système. **Note :** il peut y avoir des raisons autres que celles mentionnées précédemment pour lesquelles « l'ensemble des années de service » peut exclure les années de service antérieures des policiers. Toutefois, dans tous les cas, veuillez déclarer vos données le plus exactement possible dans les limites de ces contraintes et exclusions, et veuillez indiquer la nature et la raison de ces contraintes dans la section Commentaires.

Si l'information concernant les années de service accumulées par les policiers qui ont été embauchés par votre service de police ou qui l'ont quitté au cours de l'année civile ou financière précédente n'est pas disponible, veuillez indiquer le nombre de policiers qui ont été embauchés ou qui ont quitté à la ligne 9 (Information non disponible) et la ligne 10 (Total).

Instructions

Experienced Police Officers include: Senior Officers, Non-Commissioned Officers and Constables who achieved the status of a fully-sworn police officer prior to the previous calendar year or fiscal year.

Recruit Graduates include: Paid personnel who successfully graduated from a training program during the previous calendar year or fiscal year and have achieved the status of fully-sworn police officer.

Note: This category excludes personnel currently engaged in training programs intended to enable them to achieve the status of fully-sworn officer, but **who have not yet achieved that status.**

Hirings/Departures: Number of Police Officers who were either hired by your police service or who departed from your police service in the previous calendar year or fiscal year.

Retirements: Number of police officers who retired in the previous calendar year or fiscal year based on age and/or years of service.

Eligible to retire: Number of police officers who were eligible to retire with a full pension as of your previous year's calendar or fiscal year-end, based on age and/or years of service. **Do not include police officers who did retire within the calendar or fiscal year.**

Calendar year: Refers to January 1 to December 31 of the previous year.

TABLE B – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH BY OVERALL YEARS OF SERVICE AS A POLICE OFFICER AND AGE GROUP

Overall Years of Service as a Police Officer: Please report the number of years of service as a police officer. Depending on your source for this information, 'overall years of service' may exclude prior years of policing experience. For example, many Human Resource Records Management Systems rely on the concept of pensionable years of service when reporting actual years of service. In some cases, systems may not carry over years of service an officer acquired during previous employment with a different police service. Additionally, not all systems distinguish between prior years of service as a civilian employee and prior years of service as a police officer. In both these cases, please report the number of years of service that is available in your system.

Note: Reasons other than the ones mentioned above may exist for why 'overall years of service' may exclude prior years of experience for police officers. However, in all cases, please report your data as accurately as possible within the limits of these constraints and exclusions and indicate the nature of and reason for these constraints in the comments.

Total Police officers include: Senior Officers, Non-Commissioned Officers and Constables.

Directives

Les policiers expérimentés comprennent : les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents de police qui ont atteint le niveau de policier assermenté avant l'année civile ou financière précédente.

Les recrues diplômées comprennent : le personnel rémunéré qui a terminé avec succès un programme de formation pendant l'année civile ou financière précédente et qui a atteint le niveau de policier assermenté.

Note : cette catégorie exclut le personnel participant à des programmes de formation menant au titre de policier assermenté, mais qui **n'a pas encore atteint ce niveau.**

Embauches et départs : nombre de policiers qui ont été embauchés par votre service de police ou qui ont quitté votre service de police au cours de l'année civile ou financière précédente.

Retraites : nombre de policiers qui sont partis à la retraite au cours de l'année civile ou financière précédente en fonction de leur âge et/ou de leurs années de service.

Admissibles à la retraite : nombre de policiers qui étaient admissibles à la retraite avec une pleine pension à la fin de l'année civile ou financière précédente, en fonction de leur âge et/ou de leurs années de service. **Ne pas inclure les policiers qui ont pris leur retraite durant l'année civile ou financière actuelle.**

Année civile : désigne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

TABLEAU B – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI SELON L'ENSEMBLE DES ANNÉES DE SERVICE LA TITRE DE POLICIER ET LE GROUPE D'ÂGE

Ensemble des années de service à titre de policier : Veuillez déclarer le nombre d'années de service à titre de policier. Selon votre source d'information, « l'ensemble des années de service » peut exclure les années de service antérieures des policiers. Par exemple, bon nombre de systèmes de gestion de dossiers des ressources humaines sont fondés sur le concept des années de service donnant droit à la pension pour la déclaration du nombre réel d'années de service. Il peut arriver que certains systèmes ne tiennent pas compte des années de service qu'un policier a cumulées au sein d'un autre service de police. De plus, les systèmes ne font pas tous la distinction entre les années de service antérieures à titre d'employé civil et les années de service antérieures à titre de policier. Dans les deux cas, veuillez indiquer le nombre d'années de service qui est disponible dans votre système.

Note : il peut y avoir des raisons autres que celles mentionnées précédemment pour lesquelles « l'ensemble des années de service » peut exclure les années de service antérieures des policiers. Toutefois, dans tous les cas, veuillez déclarer vos données le plus exactement possible dans les limites de ces contraintes et exclusions et veuillez indiquer la nature et la raison de ces contraintes dans la section Commentaires.

Le nombre total de policiers comprend : les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents de police.

Instructions

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table B refers to Total Police Officers, Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date, whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

TABLE C – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH BY HIGHEST LEVEL OF EDUCATION COMPLETED AT TIME OF HIRING

Highest Level of Education Completed at Time of Hiring: Educational attainment at time of hiring as of the May 15th snapshot date. Please include the highest level of education completed. For example, if only one year of undergraduate education was completed, the highest level of education completed in its entirety would be either “High school diploma” or “College, CEGEP or other non-university certificate or diploma”.

Please do not provide information on the most recent level of education completed (such as in the case of a police officer obtaining a university undergraduate degree during the course of their career as a police officer). If information about highest level of education completed at time of hiring is unknown, please indicate “Information not available”.

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table C refers to Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

Please report data even if this information is provided by police officers on a voluntary basis.

TABLE D – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH BY VISIBLE MINORITY AND ABORIGINAL POPULATIONS

Aboriginal Peoples: Refers to whether the police officer is an Aboriginal person of Canada, that is, First Nations (North American Indian), Métis or Inuit.

Visible Minority: Refers to the visible minority group to which the respondent belongs. The *Employment Equity Act* defines visible minorities as ‘persons, other than Aboriginal peoples, who are non-Caucasian in race or non-white in colour’.

Not a Visible Minority: Refers to persons who are Caucasian in race or white in colour, regardless of place of birth.

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table D refers to Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

Please report data even if this information is provided by police officers on a voluntary basis.

Directives

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers expérimentés » et de « recrues diplômées ». Le tableau B représente le total des policiers, les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l’instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l’année civile ou financière précédente.

TABLEAU C – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT AU MOMENT DE L’EMBAUCHE

Plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l’embauche : niveau de scolarité au moment de l’embauche en date du 15 mai, le jour de l’instantané. Veuillez indiquer le plus haut niveau de scolarité atteint. Par exemple, si une seule année d’études de premier cycle a été terminée, le plus haut niveau de scolarité entièrement atteint serait soit « diplôme d’études secondaires », soit « certificat ou diplôme d’un collège, d’un cégep ou autre établissement non universitaire ».

Ne fournissez pas de renseignements sur le plus récent niveau d’études atteint (comme dans le cas d’un agent de police qui obtient un grade universitaire de premier cycle au cours de sa carrière d’agent de police). Si l’information au sujet du plus haut niveau d’études atteint au moment de l’embauche est inconnue, veuillez indiquer « Renseignements non disponibles ».

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers expérimentés » et de « recrues diplômées ». Le tableau C représente les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l’instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l’année civile ou financière précédente.

Veuillez déclarer les données même si les policiers les fournissent sur une base volontaire.

TABLEAU D – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI SELON L’APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE OU À UNE POPULATION AUTOCHTONE

Peuples autochtones : désigne l’appartenance du policier à une population autochtone du Canada, c’est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l’Amérique du Nord), les Métis et les Inuits.

Minorité visible : désigne le groupe de minorité visible auquel le répondant appartient. La *loi sur l’équité en matière d’emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou n’ont pas la peau blanche ».

N’appartient pas à une minorité visible : désigne les personnes qui sont de race blanche ou qui ont la peau blanche sans égard au lieu de naissance.

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers expérimentés » et de « recrues diplômées ». Le tableau D représente les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l’instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l’année civile ou financière précédente.

Veuillez déclarer les données même si les policiers les fournissent sur une base volontaire.

Instructions

TABLE E – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH BY OFFICIAL LANGUAGES SPOKEN

Official Languages Spoken: Number of police officers who were able to speak with the public in the official languages listed.

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table E refers to Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

Please report data even if this information is provided by police officers on a voluntary basis.

TABLE F – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH SPEAKING NON-OFFICIAL LANGUAGES

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table F refers to Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

Please report data even if this information is provided by police officers on a voluntary basis.

TABLE G – NUMBER OF POLICE OFFICERS AS OF MAY 15TH BY NON-OFFICIAL LANGUAGES SPOKEN

Non-Official Languages Spoken: Number of police officers who were able to speak with the public in the non-official languages listed.

Note: More than one non-official language can be indicated for each officer.

Chinese languages includes: Mandarin, Cantonese, Hakka, Taiwanese, Chaochow (Teochow), Fukien and Shanghainese, as well as a residual category (Chinese languages not otherwise specified).

Note: Please follow instructions for Table A regarding definitions for Experienced Police Officers and Recruit Graduates. Table G refers to Experienced Police Officers and Recruit Graduates as of the May 15th snapshot date whereas Table A refers to counts based on the previous calendar year or fiscal year.

Please report data even if this information is provided by police officers on a voluntary basis.

Directives

TABLEAU E – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI SELON LES LANGUES OFFICIELLES PARLÉES

Langues officielles parlées : nombre de policiers qui sont en mesure de s'adresser au public dans les langues officielles indiquées.

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers expérimentés » et de « recrues diplômées ». Le tableau E représente les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l'instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l'année civile ou financière précédente.

Veuillez déclarer les données même si les policiers les fournissent sur une base volontaire.

TABLEAU F – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI PARLANT LES LANGUES NON OFFICIELLES

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers expérimentés » et de « recrues diplômées ». Le tableau F représente les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l'instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l'année civile ou financière précédente.

Veuillez déclarer les données même si les policiers les fournissent sur une base volontaire.

TABLEAU G – NOMBRE DE POLICIERS EN DATE DU 15 MAI SELON LES LANGUES NON OFFICIELLES PARLÉES

Langues non officielles parlées : nombre de policiers qui sont en mesure de s'adresser au public dans les langues non officielles indiquées.

Note : un policier peut indiquer plus d'une langue non officielle.

Les langues chinoises comprennent : mandarin, cantonais, hakka, taïwanais, chaochow (teochow), fukien et shanghainais, ainsi qu'une catégorie résiduelle (langues chinoises non autrement dénommées).

Note : veuillez suivre les directives du tableau A concernant les définitions de « policiers d'expérience » et de « recrues diplômées ». Le tableau G représente les policiers expérimentés et les recrues diplômées en date du 15 mai, le jour de l'instantané, alors que le tableau A renvoie aux chiffres de l'année civile ou financière précédente.

Veuillez déclarer les données même si les policiers les fournissent sur une base volontaire.